

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JANVIER 2023 A 19H30

L'An Deux Mille Vingt Trois, le trente janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 24/01/2023

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaele MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUITSCHÉ, Joël VIDOT, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT et Laurent DUMARTIN

Absent excusé :

Le Conseil a élu pour Secrétaire Monsieur Laurent DUMARTIN.

1- Approbation du procès-verbal du 20 décembre 2022 :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal a adopté le procès-verbal de la dernière séance du 20 décembre 2022.

Travaux prévus à l'école maternelle :

- ➔ Présentation des différents travaux et devis reçus : voir en PJ
- ➔ Demande de subventions à faire : DETR (40% de la somme totale des travaux), FEC (3919.96€), CRTE (20% de la somme totale des travaux) et le fonds de concours communautaires (5000€ HT).

Question à poser : possible de déposer le dossier de subvention avec 1 entreprise mais demande le versement avec les factures d'une autre ?

- ➔ Décision du Conseil municipal de repousser les délibérations 2023/1 à 2023/4 à la prochaine séance (après le choix des artisans).

2- Délibération 2023/1 : Dénomination de la voirie du lotissement Lahitte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à la rue du lotissement Lahitte

Pour faciliter le repérage, le travail des services publics, pour le développement du réseau de télécommunication, il convient de renommer la voirie du « lotissement Lahitte ».

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ◆ ADOPTE la dénomination suivante : « Lotissement Lahitte»;
- ◆ CHARGE Monsieur le Maire de communiquer cette information aux services concernés.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un lot du lotissement a été réservé, le sous-seing privé doit être signé courant février.

Vente du pylône téléphonique (proposition de prix)

Monsieur le Maire présente la proposition de rachat du Conseil Départemental, d'une partie de la parcelle ZE 21, proposition à 1€/m².

Les conseillers demandent à Monsieur le Maire que la commune garde un droit de passage sur cette parcelle et se faire payer la location due par SFR (400€ comme indiqué dans la convention).

Après consultation du conseil, Monsieur le Maire proposera le prix de rachat à 2€/m².

3- Délibération 2023/2 : création d'un emploi permanent au 1er mai 2023

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie à partir du 1er mai 2023.

L'assemblée délibérante,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3-3 3°,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet, section I.

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- de créer un emploi permanent à temps non complet à raison de 20h/semaine d'adjoint administratif,
- que l'agent recruté sera chargé des fonctions de secrétaire de mairie,
- que cet emploi sera inscrit au tableau des effectifs de la commune,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,
- M. le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet,
- la présente délibération prendra effet à compter du 1er mai 2023.

Informations diverses :

- Monsieur le Maire recherche des entreprises pour récupérer la ferraille du pont bascule.

Fin de la séance à 21h15.

Secrétaire de séance,

Laurent DUMARTIN

Le Maire,

DUPOUY Jean-Marc